

**Syngenta International SA**

Media Office  
CH-4002 Bâle  
Suisse  
Tél.: +41 61 323 23 23  
Fax: +41 61 323 24 24

[www.syngenta.com](http://www.syngenta.com)

**Contacts médias:**

Paul Barrett  
Suisse +41 61 323 2323  
  
Paul Minehart  
USA +1 202 737 8913

**Contacts analystes/investisseurs:**

Jennifer Gough  
Suisse +41 61 323 5059  
E.-U. +1 202 737 6521  
  
Lars Oestergaard  
Suisse +41 61 323 6793  
E.-U. +1 202 737 6520



communiqué aux médias

Bâle, Suisse, le 7 avril 2014

## **Syngenta acquiert une entreprise italienne leader de semences de blé dur**

- **Accès à une expertise, des équipements et des variétés de premier plan produites sur 330 000 hectares**
- **Expansion de la marque établie PSB soutenue par la présence internationale de Syngenta**
- **Intensification de la sélection et de la production de semences de blé dur destiné à l'élaboration des pâtes**

Syngenta a annoncé aujourd'hui qu'elle avait signé un accord portant sur l'acquisition des activités de Società Produttori Sementi (PSB), l'une des plus anciennes entreprises de semences d'Italie, leader de la production de blé dur destiné aux pâtes.

PSB a été fondée dans la province de Bologne en 1911 et ses cultures de blé dur couvrent plus de 330 000 hectares. Outre son siège et une ferme de 430 hectares, PSB dispose de programmes de cultures d'autres espèces comme le blé tendre et la luzerne.

Syngenta conservera le savoir-faire PSB et la marque de longue date, qui continuera d'être synonyme d'une production de blé dur italien de première qualité. Cette démarche permettra aux agriculteurs d'Italie et d'autres pays de répondre à la consommation croissante de pâtes – un marché global évalué à 16 milliards de dollars.

John Atkin, Chief Operating Officer de Syngenta: «PSB allie qualité, tradition et innovation, les signes distinctifs de la marque 'Made in Italy'. Son expertise dans le domaine du blé dur est unanimement reconnue et ses liens avec l'industrie alimentaire seront enrichis par la R&D de pointe et la présence globale de Syngenta dans le domaine des céréales. Ensemble, nous allons accélérer l'innovation dans la production du blé dur de haute qualité et aider davantage d'agriculteurs à prospérer sur un marché italien compétitif, tout en favorisant une expansion internationale.»

Les deux entreprises partagent par ailleurs un engagement actif envers l'agriculture durable, étayé par l'initiative de PSB «From Seed to Pasta», qui complète celle de Syngenta [The Good Growth Plan](#), lancée récemment.

Aucune donnée financière n'a été divulguée.

Syngenta figure parmi les leaders mondiaux de l'économie et emploie plus de 28 000 personnes dans plus de 90 pays. Leur seul objectif: exprimer le potentiel des plantes. Par nos capacités scientifiques de premier plan, notre présence mondiale et notre engagement en faveur des clients, nous aidons à accroître la productivité des cultures, à protéger l'environnement et à améliorer la santé et la qualité de vie. Pour plus d'informations sur Syngenta, nous vous recommandons de consulter le site [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com).

***Avertissement concernant les déclarations anticipant sur l'avenir***

Ce document contient un certain nombre d'informations anticipant sur l'avenir. Elles sont reconnaissables à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel ou à des termes impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes, et les résultats réels pourraient en différer substantiellement. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le formulaire soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de remettre à jour ses déclarations à caractère prévisionnel pour qu'elles correspondent à des résultats réels, à des hypothèses modifiées ou à d'autres facteurs. Ce document ne constitue en rien une offre ou une invitation à vendre ou à émettre des actions ordinaires de Syngenta AG ou de Syngenta ADS, ni une sollicitation d'offre, d'achat ou de souscription de telles actions; il ne saurait servir de base à un contrat dans ce sens.